

1^{er} comité de suivi mardi 18 octobre 2022

Ordre du jour :

- Présentation du fonctionnement du comité de suivi
- Bilan de la rentrée périscolaire
- Actualités du service périscolaire
- Constitution de groupe de travail pour l'année 2022-2023 en fonction des sujets proposés aux membres
- Question des délégués de parents en amont des conseils d'écoles.



Fonctionnement du comité de suivi

La circulaire n°2014-184 du 19 décembre 2014 relative à la promotion de la généralisation des projets éducatifs Territoriaux indique que : « les travaux du comité de pilotage permettent de recenser et mobiliser les ressources locales, d'apporter un appui à la commune [---]. Il assure le suivi régulier de la mise en oeuvre de la convention et son évaluation, selon les critères définis dans la convention, en vue de proposer d'éventuelles évolutions ».

La concertation implique des parties prenantes, c'est-à-dire des groupes organisés qui seront chargés de mettre en oeuvre les projets ou de les faire suivre de décisions effectives.

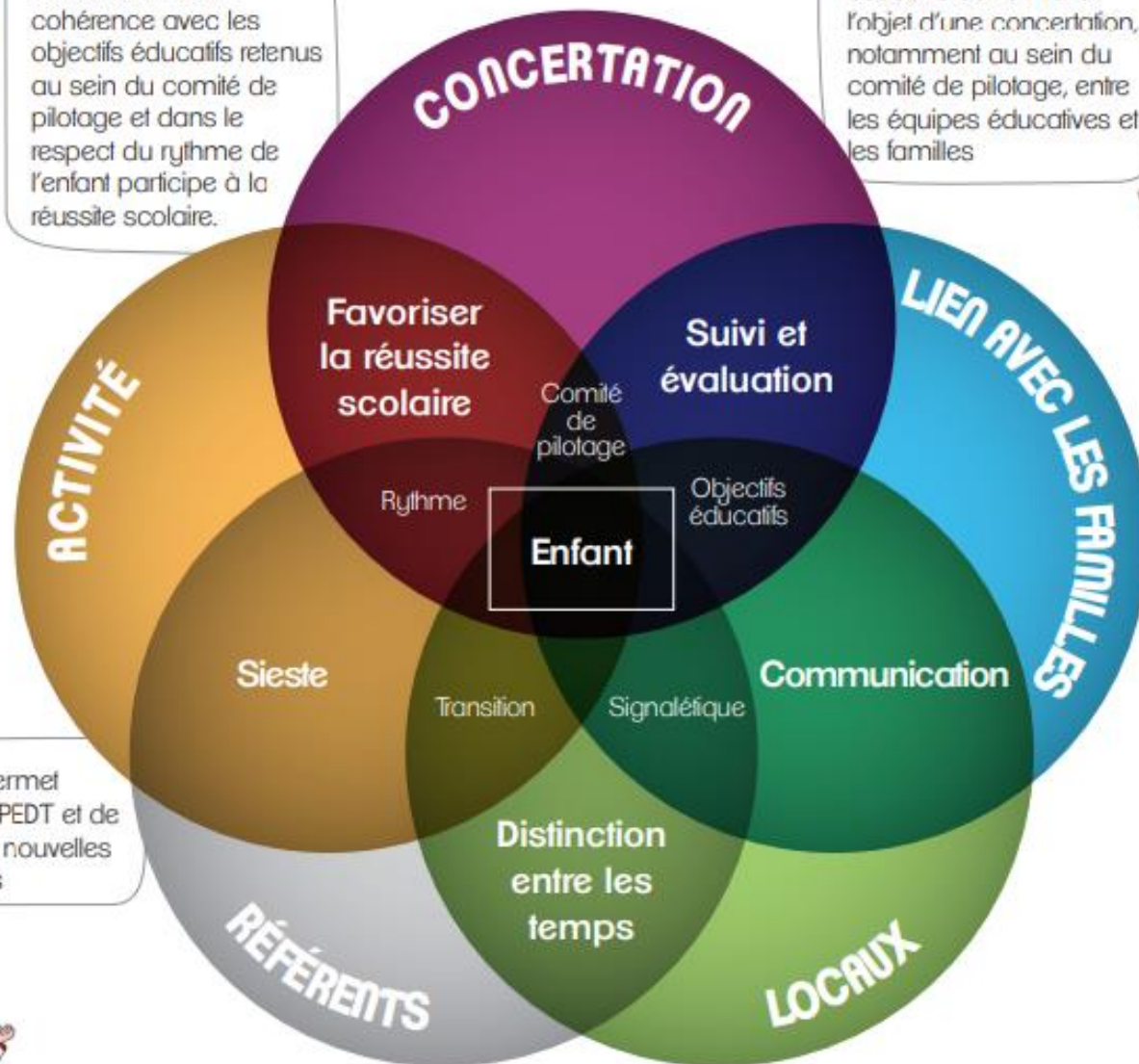
La concertation doit impliquer tous les publics qui ont un intérêt au projet et tous ceux qui seront impactés de près ou de loin par ce dernier.

La décision n'est pas l'objectif premier de la concertation, son but réside avant tout dans l'intérêt de construire ensemble des projets communs.



La mise en place d'activités définies en concertation et en cohérence avec les objectifs éducatifs retenus au sein du comité de pilotage et dans le respect du rythme de l'enfant participe à la réussite scolaire.

Le suivi et l'évolution du projet et des objectifs éducatifs doivent faire l'objet d'une concertation, notamment au sein du comité de pilotage, entre les équipes éducatives et les familles




Le COPIL permet d'évaluer le PEDT et de dégager de nouvelles perspectives



L'organisation au sein du comité de suivi

Le comité de pilotage doit être représentatif de l'ensemble des partenaires impliqués au sein du PEDT.

Il convient d'y associer en fonction des thématiques:



- Le Maire, l'élus en charge du scolaire et du périscolaire

- Le référent technique PEDT

- Les responsables de service concernés

- L'Education Nationale et ses différents représentants locaux

- Les parents d'élèves

- Les animateurs et ou les ATSEM

- Les intervenants extérieurs (associations, bénévoles, etc.)

- Les partenaires institutionnels (CAF, DDSC, MSA) éventuellement.

Le rôle des différents acteurs



- Le référent technique prépare la réunion, les éléments à traiter, recense les questions des DPE en amont des conseils d'écoles. Il rédige le compte-rendu



- Les élus sont garants du respect du projet de mandature



- Les responsables de site et les animateurs effectuent des retours sur ce qui se passe sur le terrain



- Les équipes enseignantes apprécient les impacts de la réforme sur le temps scolaire (qualité des apprentissages, fatigue des élèves, etc.)



- Les partenaires (CAF, DDCS, Education Nationale, MSA) sont garants du cadre réglementaire et des préconisations émises dans les conventions PEDT



- Les parents d'élèves donnent leur avis sur l'organisation et sont les représentants de l'ensemble des enfants

FRÉQUENCE DES COMITÉS DE SUIVI

3 comités de suivi par année scolaire en amont des conseils d'écoles

01

Mardi 18 octobre 2022 de 18h30 à 19h30

02

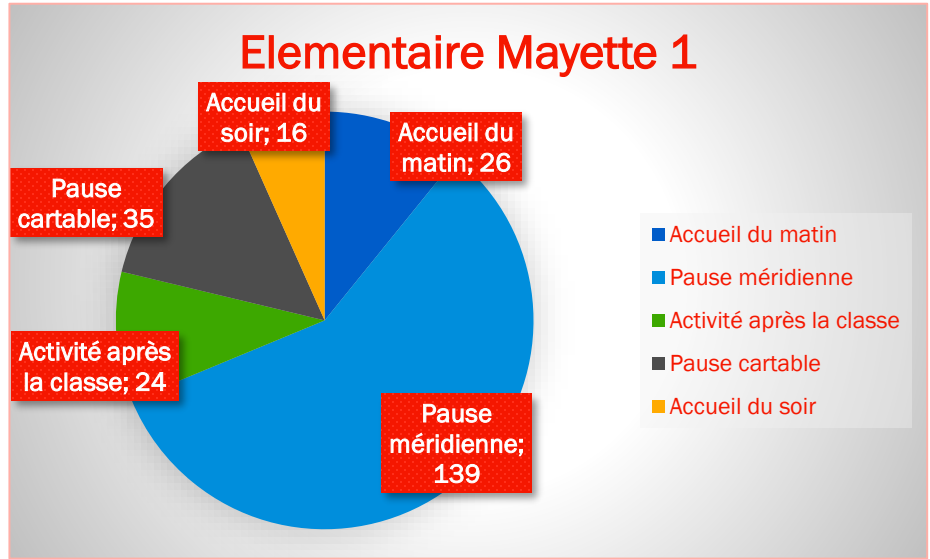
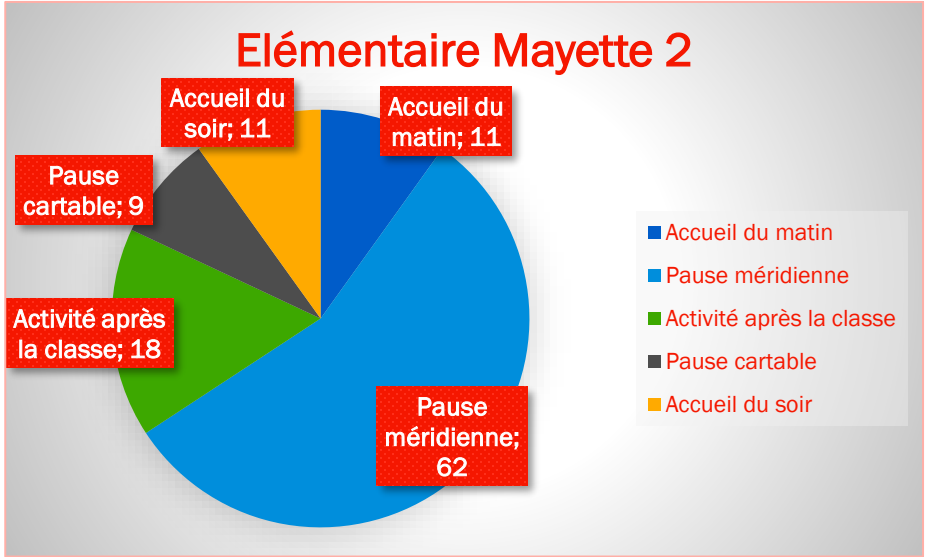
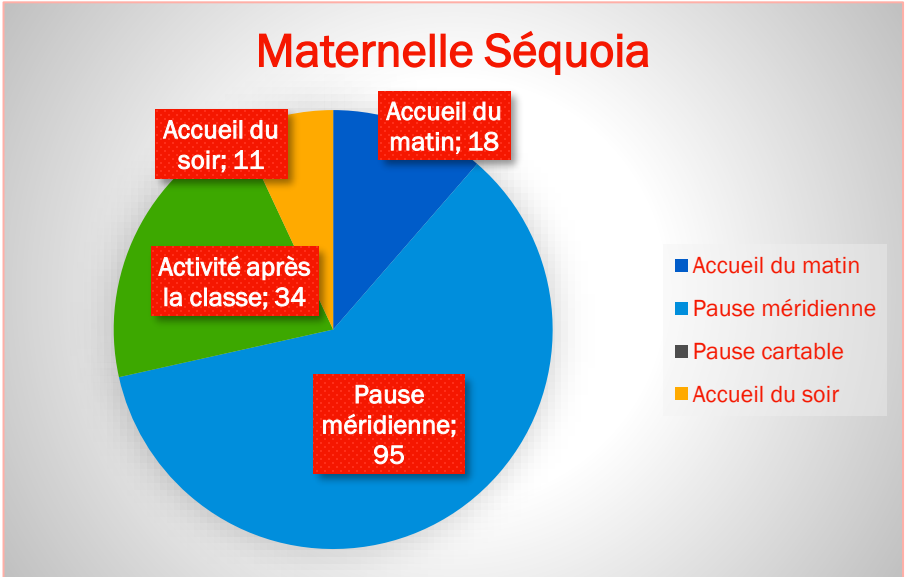
Mardi 14 février 2022 de 18h30 à 19h30

03

Mardi 6 juin 2022 de 18h30 à 19h30

Bilan des effectifs 2022-2023

373 enfants inscrits sur 430 enfants scolarisés
87% fréquentation des accueils périscolaires
290 familles inscrites pour 2022-2023



Fréquentation entre 2021-2022 et 2022-2023

Elémentaire Mayette 2 fermeture de classe en 2022-2023

307 enfants scolarisé en maternelle en 2021-2022 pour 286 enfants scolarisé en 2022-2023

Différence: 21 enfants en moins donc 7%

Maternelle ouverture de classe en 2022-2023

139 enfants scolarisé en maternelle en 2021-2022 pour 144 enfants scolarisé en 2022-2023

Différence: 5 enfants en plus donc 3,5%

	Maternelle	Elémentaire Mayette 1	Elementaire Mayette 2
	Ecart 2021-2022 et 2022-2023	Ecart 2021-2022 et 2022-2023	Ecart 2021-2022 et 2022-2023
Accueil du matin	17%	-8%	-36%
Pause méridienne	7%	9%	-32%
16h30 / 18h30	13%	3%	10%
Pause cartable / études		9%	-111%



Les actualités
du service



Vinay



Effectifs des équipes du service scolaire périscolaire hygiène

Diplômes

21 animateurs :

- 9 agents entreront en formation BAFA durant les vacances d'automne
- 7 agents déjà diplômés du BAFA ou du CAP petite enfance

76% des agents seront diplômés au cours de l'année 2023

Une directrice et une adjointe au service

21 animateurs pour assurer l'encadrement des enfants répartis sur la journée

4 agents de restauration

9 agents d'entretien pour assurer l'hygiène des locaux dans les écoles

6 ATSEM pour six classes de maternelle

Formations 2022-2023



Formation HACCP (acronyme anglo-saxon signifiant « Hazard Analysis Critical Control Point » ; en français « Analyse des dangers et maîtrise des points critiques ») à destination des agents de la restauration

Formation à destination des animateurs et des ATSEM avec CLV (Centre Loisirs Vacances) antenne du pôle ressource Handicap sur la thématique « Comment accueillir les enfants en situation de handicap ponctuelle et permanente sur un accueil périscolaire »

Les documents en place qui
permette un accueil de
qualité



Le Projet Educatif du
territoire

Le projet pédagogique
de l'accueil de loisirs

Une charte des ATSEM

Une charte des enfants
en situation de handicap

Une charte des locaux

Un Livret scolaire

En cours d'élaboration:
Le PPMS (Plan Particulier de Mise
en Sécurité) élaboration par les
directeurs d'écoles et partage du
dispositif avec le service périscolaire

Un nouvel espace périscolaire



Pour les 3-6ans et pour
les 6-12 ans dans la
deuxième partie de salle



**Activités après la classe
16h30 à 17h30**



Faune et flore



Ma malle cabaret



Je parle avec mon corps



Espace "Cool RELAX"



Lecture de contes



Tous en cuisine

**Activités après la classe
16h30 à 17h30**



Souvenirs de Vacances



Sport en folie



L'automne découverte de la noix



Espace "Cool RELAX"



Je découvre ma ville



Jeux de société

**Activités après la classe
16h30 à 17h30**



Souvenirs de Vacances



Sport en folie



L'automne découverte de la noix



Espace "Cool RELAX"



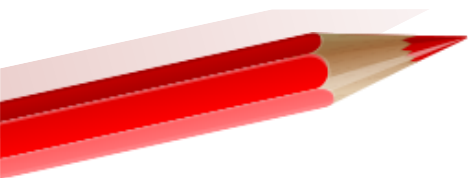
Kapla



Jeux de société












Proposition de groupes de travail en dehors du comité de suivi pour 2022-2023

Objectif 2022-2023 pour les familles:

Une conférence sur les risques liés aux dangers de internet et des reseaux sociaux en 2023

Une newsletter du service périscolaire à chaque fin de cycle (vacances à vacances)

Mise en place du prélèvement automatique pour la facturation des accueils périscolaire Janvier 2023



La sécurité aux abords des écoles (stationnements, traversées, pédibus)

La mise en place d'une commission des menus

La mise en place d'un compost (comment le valoriser)

Création d'un livret pour les délégués de parents d'élèves concernant le périscolaire et le scolaire

Question des délégués de parents d'élèves



Vinay

Question des délégués de parents d'élèves

Activités après la classe 16h30-17h30 :

- Quel est le temps laissé aux enfants entre la sortie de la classe et le début de l'activité ?
15min élémentaire et 20 min maternelle pour le goûter
- Est-ce que cette organisation respecte réellement le rythme et les besoins des enfants ? A ce propos, qu'en pense le corps enseignant et les ATSEM diplômées ? **réponse des animatrices : Les animatrices sont vigilantes à la fatigabilité des enfants.**
- **Intervention de Mr NOBLE (Inspecteur de l'éducation nationale) les différents temps périscolaires ne sont pas obligatoire comme le temps scolaire, il reste à l'initiative des parents)**
- Comment se passe à la sortie à 17h30 au moment où beaucoup d'enfants sortent en même temps ?
Réponse des animatrices : Filtres des animateurs en élémentaire au portail vérification des enfants qui peuvent partir seul / maternelle récupération des enfants par les parents
- Existe-t-il un temps d'échange entre le personnel et les parents au moment de la sortie à 17h30 ?
**Réponse des animatrices : En élémentaire rarement car pas de parents qui viennent. Les animateurs précisent que beaucoup de parents font du drive pour récupérer les enfants.
En maternelle les échanges sont réguliers, à la demande des DPE un agent sera positionné à la sortie de la salle pour faciliter les échanges.**
- Une discussion devait être menée avec les associations concernant les chevauchements des horaires. Qu'en est-il ?
**Réponse de Mme SAVIGNY pas de réponse des associations pour la réunion prévue en juin 2022.
1^{er} échange réalisé pendant le forum en attente d'une réunion entre le périscolaire et les associations**
- Combien de parents mécontents sur ce fonctionnement vous ont déjà fait un retour ?
Réponse de Laurence CARRE Moins de 10 parents sur 286 familles donc 3.4%
- Pourquoi nous demande-t-on de signer des décharges ? dans quelles conditions ?
**Réponse Laurence CARRE « texte de loi »
Transfert de responsabilité : En cas de récupération de l'enfant sur un temps au préalable inscrit et réservé, la famille doit signer une décharge qui décharge la commune de toute responsabilité et qui maintient la facturation de cet accueil non utilisé.**

Question des délégués de parents d'élèves

Depuis 2 mois, quel est le réel contenu des activités proposées ? Est-il possible que certains DPE puissent venir voir le déroulé de ces activités ?

Réponse de Vanessa SAVIGNY : Pas de visite des DPE sur le temps des activités.

Concernant le contenu une newsletter est en cours pour chaque fin de cycle

- La pause cartable est-elle aussi facturée au même tarif que les activités ? Pourquoi ? Possibilité que ce temps soit réellement un temps où l'enfant est accompagné pour ses devoirs ?

CF/ Réf règlement périscolaire article 5.3 + Tarification délibération en ligne sur le compte famille

Ratio 45 min pour réaliser les devoirs de 12 enfants ce qui fait 4 min par enfants

Objectivement les enfants ont besoin de 15 min pour réaliser les devoirs il faudrait un taux d'encadrement de 3 enfants pour 1 adulte. Cela n'est pas envisageable par la mairie financièrement.

- Quel est le temps de battement accordé pour pouvoir récupérer son enfant. Que se passe-t-il ensuite ?

Réponse des animatrices 10 min de battement accordé aux familles ayant des fratries. Familles connues par les agents.

- Le taux d'encadrement varie-t-il vraiment d'un jour sur l'autre et de combien ?

Peut-on connaître les statistiques de septembre

De la même manière, quelle est la fréquentation moyenne du périscolaire ?

Réponse Laurence CARRE : taux d'encadrement 1 pour 14 en maternelle et 1 pour 18 élémentaire pour la pause méridienne et pour les activités 1 pour 10 maternelles 1 pour 14 élémentaires

- Pourriez-vous nous rappeler comment a été défini le montant de la tarification ? Selon quels critères ? Le montant de la pénalité ?

Compte rendu sur la tarification

- Peut-on conserver un temps de garderie du soir en temps libre où le départ échelonné des enfants serait toujours possible ?

Qu'impliquerai ce changement pour le PEDT ?

Laurence CARRE réglementation ACM

Une Evaluation du PEDT sera réalisé en avril/mai 2023 avec un sondage auprès de familles.

Il est demandé aux DPE de nous transmettre le nombre exact de familles concernées avec le niveau des enfants.



Question des délégués de parents d'élèves

Restaurant scolaire :

- Quel est le taux de fréquentation du restaurant scolaire ? Quelle différence par rapport à l'année dernière ?

Laurence CARRE : Réponse dans power point

- L'an dernier il était prévu une nouvelle visite du restaurant scolaire : Une date est-elle fixée ?

Vanessa SAVIGNY visite réalisée par les DPE de l'année dernière / possibilité visite cette année oui 4 pers. En attente de proposition des DPE

- Plusieurs parents nous ont fait part de soucis de régulation au niveau des desserts : à plusieurs services, et pour différents enfants certains n'ont plus de desserts.

Réponse de Marjorie SIMIAN MERMIER responsable du restaurant scolaire : commande des repas au nombre près d'enfants inscrits chaque jour , les animateurs précisent que chaque enfant ont le droit à un dessert au choix puisque les desserts non pris la veille sont remis à la proposition le lendemain si cela est possible en terme d'hygiène.

- Les enfants ont-ils un accès aux toilettes pendant le repas en cas de besoin ?

Réponse des animateurs : oui les enfants ont bien entendu le droit de se rendre au sanitaire. Un par un pour les élémentaires pour éviter des désagréments. Une réflexion est en cours pour retour vacances pour rapprocher les maternelles proches des sanitaires

- Une réelle surveillance des contenus des plateaux pour les primaires est-elle assurée ? Vérifie-t-on que chaque enfant a pris chaque plat (entrée-plat-dessert).

Réponse de Marjorie SIMIAN MERMIER et des animateurs : Oui les adultes surveillent à différents points si tous les enfants se servent bien. Néanmoins Pratiquement tous les enfants prennent entrée plat dessert mais ne mangent pas

- Quels sont les effectifs du personnel et leurs rôles respectifs au restaurant scolaire ?

Laurence CARRE : Page power point les équipes d'animation + projet pédagogique

Question des délégués de parents d'élèves



Réservation périscolaire :

- Quelles sont les réelles conditions d'annulation en cas d'absence. Quels justificatifs acceptés ? lesquels ne le sont pas ? (Certificat médical, attestation médecin, annulation de trains,...) **ref règlement périscolaire Article 6**
- Quelle souplesse dans les demandes de réservation de la garderie en cas de contrainte de dernier moment ?

Laurence CARRE : Tous les enfants sont acceptés avec une facturation à 7 euros

- Pour ces deux premiers mois que représentent les pénalités dues aux réservations non respectées ?

Laurence CARRE : Moins de 10 familles ont

Mairie

Certaines questions concernent peut-être plus la Mairie, et vu la suppression de la Tripartite, nous ne savons pas trop à quelle réunion nous devons les poser :

- Quels sont les projets de travaux à venir ? Comment vont-ils se dérouler ? et selon quelles échéances ?

Vanessa SAVIGNY les projets sont encore à l'étude.

- Des activités extra scolaires ont déjà lieu à la MAYETTE 2. Quelle est la future destination de ce bâtiment ?

Vanessa SAVIGNY pour l'instant c'est une école pas de perspective pour la suite

- Nous avons entendu parler d'évènements en commun avec l'école privée comme le carnaval : pourriez-vous nous en dire plus ?

Laurence CARRE Réunion prévue le 20 octobre 2022

- M. Rosaire s'était engagé à aller constater la nécessité de la réalisation de travaux concernant l'intimité aux toilettes pour les maternelles. Cette année scolaire, qu'en est-il ?

Vanessa SAVIGNY Travaux présenter pour le budget 2023 en débat d'orientation budgétaire

- Avons-nous un droit de regard sur le budget de fonctionnement du périscolaire ?

Vanessa SAVIGNY PAS DE DROIT DE REGARD EN REVANCHE Proposition d'une réunion présentant le budget scolaire et périscolaire à charge de la commune».



Question des délégués de parents d'élèves

Mairie

Certaines questions concernent peut-être plus la Mairie, et vu la suppression de la Tripartite, nous ne savons pas trop à quelle réunion nous devons les poser :

- Quels sont les projets de travaux à venir ? Comment vont-ils se dérouler ? et selon quelles échéances ?
- Des activités extra scolaires ont déjà lieu à la MAYETTE 2. Quelle est la future destination de ce bâtiment ?
- Nous avons entendu parler d'évènements en commun avec l'école privée comme le carnaval : pourriez-vous nous en dire plus ?
- M. Rosaire s'était engagé à aller constater la nécessité de la réalisation de travaux concernant l'intimité aux toilettes pour les maternelles. Cette année scolaire, qu'en est-il ?
- Avons-nous un droit de regard sur le budget de fonctionnement du périscolaire ?

La pause cartable

Source règlement périscolaire 2022-2023

Article 5.3 Les activités et la pause cartable

La réservation ou l'annulation doit être établie en amont de l'accueil de l'enfant sur le Portail citoyen « Espace famille » au maximum la veille avant 8h00.

Dans le cas d'un jour férié ou de congés scolaires, la réservation / annulation doit être effectuée le dernier jour ouvré avant 8h00.

Pour les activités et la pause cartable, le départ échelonné des enfants n'est pas autorisé.

Pause cartable : Mise en place d'un temps calme pour que l'enfant puisse s'il le souhaite faire ses devoirs sous la surveillance d'un adulte.

Aucune obligation de résultat ne sera attendue des encadrants.

Source education.gouv.fr

Devoirs à la maison au primaire

À la sortie de l'école, le travail donné par les maîtres aux élèves se limite à un travail oral ou des leçons à apprendre.

Accompagnement éducatif

L'accompagnement éducatif permet aux élèves volontaires d'écoles élémentaires et de collèges de l'éducation prioritaire d'être accueillis après les cours. Ces élèves peuvent obtenir une aide aux devoirs et aux leçons.

La ville ne Vinay ne dispose pas d'école primaire a éducation prioritaire,

Devoirs après la classe

Les solutions pour prendre en charge la garde des enfants au-delà des horaires scolaires sont à trouver localement, auprès des municipalités ou des associations.

LE RÔLE DE L'ANIMATEUR EN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

VIS À VIS DE L'ENFANT

ANTICIPER **DIALOGUER** DONNER L'EXEMPLE
SÉCURISER **ANIMER** VALORISER

CONNAISSANCES

RÉGLEMENTATION **PUBLICS**
RESPONSABILITÉS **LÉGISLATION**
CONCEPTION DE PROJETS
ANALYSE ÉVALUATION

PÉDAGOGIE

ACTIVITÉS **JEUX** PROJETS

SAVOIR ÊTRE

RESPONSABLE **ATTENTIF.VE**
DYNAMIQUE COHÉRENT.E
PRÉVENANT.E **DISPONIBLE**
ORGANISÉ.E TOLÉRANT.E
À L'ÉCOUTE **PASSIONNÉ.E**
JOYEUX.SE INVENTIF.VE



TOUS DROITS RÉSERVÉS ©



EN ÉQUIPE

PRENDRE DES INITIATIVES
COMMUNIQUER ÉCOUTER
TENIR COMPTE DE L'AUTRE
PARTAGER RELAYER
ÊTRE JUSTE **S'AFFIRMER**
S'INVESTIR S'ADAPTER

Les conseils d'écoles

Ecole	Conseil	Dates	Horaires	lieu
Ecole maternelle Séquoia	Conseil N°1	jeudi 17 novembre 2022	18h	mairie salle du conseil
Ecole maternelle Séquoia	Conseil N°2	jeudi 23 février 2023	18h	mairie salle du conseil
Ecole maternelle Séquoia	Conseil N°3	jeudi 15 juin 2023	18h	mairie salle du conseil
Ecole élémentaire "La Mayette"	Conseil N°1	jeudi 20 octobre 2022	18h00	Ecole La Mayette
Ecole élémentaire "La Mayette"	Conseil N°2	jeudi 2 mars 2023	18h00	Ecole La Mayette
Ecole élémentaire "La Mayette"	Conseil N°3	jeudi 22 juin 2023	18h00	Ecole La Mayette



Merci!

Prochain comité de suivi le
mardi 14 février 2022

vincy